



Etude Emploi et Rémunération



Janvier 2024

Les missions de l'UNIPAAR

Informier
Accompagner
Conseiller
Défendre

Nos adhérents et élus CSE

Représenter

Les salariés administratifs du rugby français et porter leur voix auprès des instances dirigeantes

Former

Les salariés en organisant des séminaires spécifiques

Renforcer

La solidarité, les échanges et les compétences de chacun

Fondée en 2017, comptant depuis plus de 250 adhérents uniques, l'UNIPAAR se positionne comme « le regroupement de la co-construction »

Les actions de l'UNIPAAR

Informer Accompagner Conseiller Défendre

- Plus de 250 adhérents uniques
- Des élus dans cinquante CSE

Représenter

- Convention avec la FFR
- Convention avec la LNR (siège à l'AG)
- Membre de la Fédération F3C de la CFDT

Former

- Séminaires de formation semestriel
- Études sectorielles et publications

Renforcer

- Hotline quotidienne
- Newsletter mensuelle
- Groupe de travail par métier
- Publication offre d'emplois et mise en réseau

Depuis sa création, l'UNIPAAR contribue à la représentativité et à l'accompagnement des plus de 1.500 salariés du rugby

Edito

Alors que sa création ne remonte qu'en 2017, l'UNIPAAR entame déjà une deuxième phase de son développement. Fondée à l'origine pour accompagner et représenter les salariés du rugby, notre mouvement constitue désormais l'acteur de référence pour la filière auprès des institutions, et se positionne comme « un créateur de connaissances » pour ses adhérents.

Cette deuxième édition de l'étude « Emploi et Rémunération » – en plus des supports juridiques et techniques, de l'accompagnement à la constitution et à l'expression des CSE, ou des formations – se veut comme un service de plus aux adhérents : cette étude est un outil entre les mains de chaque salarié du rugby, pour lui permettre de construire sa carrière, et de viser le plus grand épanouissement possible au travail.



**Le Président
et les membres du Comité Directeur**



Contexte et Objectifs

L'UNIPAAR réalise et publie pour la deuxième fois (après 2021) cette étude "Emploi & Rémunération".
Ce travail vise à :

- Recueillir des données auprès des salariés du rugby, qu'ils soient élus et adhérents de notre mouvement, ou uniquement collaborateurs dont l'employeur exerce dans le secteur du rugby ;
- Leur fournir des éléments de compréhension sur les pratiques du secteur, sur la typologie des postes, les niveaux de rémunération, tout en proposant un retour sur la reconnaissance au travail ;
- Accompagner les salariés dans leur projet professionnel et la construction de leur carrière.

Cette étude a été réalisée par le personnel et les élus UNIPAAR. Ces derniers ont tenu informés leurs partenaires institutionnels, la Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby, de sa réalisation.

Méthodologie

L'ensemble des données présentes dans cette étude a été collecté dans le cadre d'une enquête réalisée auprès des salariés du rugby, exerçant au niveau institutionnel, professionnel ou fédéral, aux mois de juin et juillet 2023. Ces données concernent la saison 2022-2023.

Suite à l'envoi du questionnaire en ligne, **443 réponses** ont été transmises.

Sur une "population" estimée à environ 1.553 salariés (*recensement UNIPAAR 2023*), il représente un échantillon représentatif de **28,5% du groupe**.

Le panel diversifié représente toutes les composantes du rugby : institutions nationales (FFR, LNR, GIP France 2023*) ou territoriales (ligues régionales ou comités territoriaux), clubs professionnels ou fédéraux, associations supports ou corps intermédiaires (syndicats...).

Tous les graphiques sont réalisés à partir de notre panel de 443 répondants.

Employeurs	Répondants
Institutions nationales*	97
Club niveau professionnel	254
Club niveau fédéral	5
Association support club professionnel	28
Institutions territoriales ou corps intermédiaires	59
	443

* La participation des salariés du GIP France 2023, malgré ses presque 2.000 collaborateurs, reste marginale dans cette étude.

Synthèse : informations clés

Sur la base des 443 réponses de l'enquête (été 2023)

EMPLOI

- 88% des salariés sont en CDI, dont 92% à temps complet
- 57% ont un diplôme de niveau Bac+5 ou plus
- ↘ 36% ont le statut de cadre (gr. 6 à 8 CCNS)
- ↗ 50% a moins de 5 ans d'ancienneté dans sa structure, alors qu'un tiers des collaborateurs ont entre 31 et 40 ans

REMUNERATION

- ↘ 62% des salariés gagnent moins de 3.000€ brut mensuels
- ↗ 30% n'ont jamais eu de revalorisation salariale depuis leur embauche
- ↘ La répartition par 13 fonctions types montrent des disparités fortes

RECONNAISSANCE

- ↘ 54% des salariés n'ont jamais eu d'évolution de poste
- ↗ 57% reconnaissent que leur hiérarchie est attentive au bien-être au travail, mais 42% estiment qu'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance de leur travail
- ↘ Un quart des salariés a une motivation faible ou nulle pour continuer à travailler dans le rugby



↘ : Situation en dégradation depuis l'étude Rémunération et Emploi de 2021.

↗ : Situation en amélioration depuis l'étude Rémunération et Emploi de 2021.

□ : Si absence de flèche, données manquantes ou non étudiées en 2021.

Synthèse : informations clés

L'étude 2023 reprend le questionnaire de 2021, mais l'enrichit de nouvelles thématiques et demandes. Ont notamment été étudiés dans l'étude 2023 :

- **L'emploi** : la typologie des structures employeurs, au travers de cinq structures types (réparties en « institutions nationales », « clubs professionnels », « associations supports de clubs professionnels », « clubs fédéraux », « institutions territoriales et corps intermédiaires ») ; la typologie des contrats ; le panorama des fonctions ; les niveaux de qualification ; la classification CCNS des contrats ; la pyramide des âges ; l'ancienneté dans les structures employeurs et dans la discipline.
- **La rémunération** : le montant des rémunérations (brut moyen et médian mensuel), au global et au travers de treize professions représentatives (réparties en quatre fonctions « supports », « opérationnelles », « direction », « médical ») ; la structuration des rémunérations entre parts fixe, variable, et avantages en nature ; la fréquence des revalorisations.
- **La reconnaissance au travail** : l'évolution dans l'entreprise ; l'expression du bien-être ressenti par les salariés ; la reconnaissance de l'employeur ; les motivations à exercer dans le rugby.

→ L'ensemble des données collectées peut donner lieu à croisements spécifiques, entre par exemple la typologie des structures employeurs, l'emploi et le montant de rémunération.

Adhésion

- Pour avoir accès à l'intégralité des données de l'étude, l'adhésion préalable à l'UNIPAAR est nécessaire
- Pour adhérer à l'UNIPAAR, contactez Alex GERBAUD via alex.gerbaud@unipaar.fr
- Durée de l'adhésion : 1 an (de date à date)
- Montants :
 - Non cadre : 60€, soit 20,40€ après déduction fiscale
 - Cadre : 120€, soit 40,80€ après déduction fiscale
- Pourquoi adhérer ?
 - Par envie d'engagement : *« je souhaite développer les échanges et la solidarité avec mes collègues, jusqu'à m'inscrire dans une démarche de co-construction avec mon employeur, et être élu au CSE de ma structure »*
 - Par solidarité : *« tout va bien dans ma carrière ou mon emploi, mais je considère qu'une structure représentative et syndicale peut être important pour d'autres »*
 - Par intérêt : *« je pourrais avoir besoin à titre personnel d'être conseillé / accompagné par un syndicat »*

***La pérennité du mouvement dépend de son nombre d'adhérents !
Notre avenir sera à vos côtés, parce nous croyons à la force du collectif***

Une étude UNIPAAR – juillet 2023

UNIPAAR – Chez F3C
47/49 Avenue Simon BOLIVAR
75019 Paris



www.unipaar.fr

alex.gerbaud@unipaar.fr

contact@unipaar.fr

Tel : 07 86 58 66 29



UNIPAAR